

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
GARD

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le 01/04/2019 SLOX
ID : 030-213002215-20190327-DEL2019_03_041-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Séance du 27 MARS 2019

Numéro et objet de la
délibération

2019_03_041

URBANISME
RETRAIT DE LA
DELIBERATION PORTANT
ARRET DU PLU

RAPPORTEUR : Patrick
MANETTI

L'AN DEUX MIL DIX NEUF et le VINGT SEPT MARS, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André HEUGHE, Maire

Etaient présents : Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjoint,

Michèle BONNARD, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Patrick POULENAS, Michel AHMED-OUAMEUR, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Jacques BAUZA, Marie-Claire GRANIER, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Pierre SABERT qui donne pouvoir à Jean-Marc TAILLEUR
Marguerite MAESTRINI qui donne pouvoir à Anne-Marie GOURIOU
Sylvain REBOUL qui donne pouvoir à André HEUGHE
Philippe BONNEAUD qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN
René RODRIGUEZ qui donne pouvoir à Jacques BAUZA
Nathalie NURY qui donne pouvoir à Marie-Claire GRANIER

Absents :

Stéphanie BOBIN
Karine FERRARO

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

En raison du retrait de l'OAP des Ponts longs, il convient de retirer la délibération d'arrêt du PLU N°2018_03_016 du 1^{er} mars 2018 en vue de débattre à nouveau du PADD modifié et de relancer la procédure d'arrêt.

Considérant qu'il convient de reprendre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme en vue d'une nouvelle enquête publique.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

RETIRE la délibération d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme N°2018_03_016 du 1^{er} mars 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y relatif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
Le Maire, André HEUGHE




